

30 avril 1968

La politique de la coopération scientifique européenne

Exposé de M. Etienne Vallotton,

chef de la section des questions scientifiques

L'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe a prouvé, à maintes reprises, qu'elle était parfaitement consciente de l'extrême importance que revêt aujourd'hui la recherche scientifique et technique, non pas seulement pour les Etats européens pris individuellement mais pour l'Europe comme telle. Elle a maintes fois souligné qu'un effort plus soutenu devrait être fait pour développer le potentiel scientifique et technologique de l'Europe, par une coopération internationale accrue. Mais, en abordant ces problèmes scientifiques et technologiques, elle a toujours gardé en vue leur aspect politique. Sans aller jusqu'à croire que l'intégration européenne pourrait être réalisée par le biais de la science et de la technologie, l'Assemblée a reconnu qu'il ne saurait y avoir de progrès durable, sur la voie de cette intégration, si les efforts dans ce sens n'étaient pas assortis également d'une meilleure coopération scientifique et technologique. L'Assemblée a fort bien réalisé, enfin, qu'une telle coopération n'était pas seulement un moyen, dans la politique européenne, mais aussi un impératif, compte tenu du retard technologique de l'Europe par rapport aux Etats-Unis, ce retard qui, s'il devait s'accroître, pourrait se transformer en un fossé technologique, voire politique.

Ce bref résumé de la position de l'Assemblée consultative face au problème de la coopération scientifique européenne n'a certes pas pour but de rappeler à la députation suisse ce qu'elle sait fort bien! Il vise uniquement à souligner que l'Assemblée a su voir toute l'importance politique de cette coopération. Elle l'a vu avant et mieux que la plupart des parlements nationaux. Elle a reconnu ce que les gouvernements eux-mêmes ont mis passablement de temps à saisir. Ce n'est pas sans peine en effet que les ministères techniques ont dû admettre que le développement fulgurant de la science et la technologie conduisait de plus en plus, qu'on le veuille ou non, qu'on le souhaite ou le regrette, à une coopération intergouvernementale de plus en plus étroite, de plus en plus nécessaire. Or, cette coopération pose de nombreux problèmes politiques, juridiques, administratifs. Ce n'est certes pas un hasard si, aujourd'hui, il n'est plus un pays fortement industrialisé qui ne compte, dans son Ministère des affaires étrangères, un service chargé des problèmes politiques que posent les relations internationales scientifiques et technologiques.

Cette introduction, qui se réfère au premier terme du titre de cet exposé sur la politique de la coopération scientifique situe le rôle de notre département. Nous n'y faisons pas de la science.



- 2 -

Nous nous en défendons strictement. Chaque fois qu'une décision à prendre sur le plan intergouvernemental pourrait avoir une quelconque implication scientifique, nous en référons aux spécialistes. Nous ne faisons donc, il importe de le souligner, que nous efforcer de rassembler et, le cas échéant, de créer les conditions les plus favorables pour un développement aussi harmonieux et fructueux que possible des relations internationales et surtout intergouvernementales scientifiques et technologiques. C'est dire combien notre département suit avec intérêt les efforts que fait le Conseil de l'Europe dans le même sens.

La députation suisse à l'Assemblée consultative sera sans doute intéressée d'apprendre où en est, à ce jour et ainsi que nous pouvons en juger de Berne, cette coopération scientifique et technologique européenne que l'Assemblée a maintes fois appelée de ses vœux. Elle l'intéressera également de savoir ce que les autorités fédérales en pensent et comment elles y participent.

Toutefois, pour ne pas trop allonger cet exposé, je ne retiendrai, au nombre des principaux domaines où une coopération existe ou se dessine et sur lesquels l'Assemblée consultative s'est déjà penchée, que la recherche subnucléaire, la recherche spatiale, les applications spatiales et la biologie moléculaire.

La recherche subnucléaire ou recherche en physique des hautes énergies est, à l'échelon européen, l'affaire du CERN. Cette organisation est souvent - et à juste titre - donnée en exemple. Elle connaît pourtant les mêmes problèmes que d'autres organisations analogues mais moins heureuses. Le principal, le plus grave de ces problèmes est celui du "just return"; par quoi il faut entendre ce souci qu'ont tant d'Etats de tirer de leur participation à une organisation des avantages proportionnés à leur contribution, ce qui exige une délicate répartition géographique des postes, des expériences, des commandes de matériel, etc. Le CERN connaît ce problème, certes, mais pas sous une forme aussi aiguë qu'ailleurs, et cela certainement parce qu'il y règne un véritable esprit européen, de poursuite solidaire d'un intérêt commun. C'est là, sans doute, l'une des principales raisons de la réussite du CERN. Une autre raison, non moins importante, réside dans la focalisation de toutes les activités sur une grande machine, que seul un effort commun a permis de réaliser, de financer. Et pourtant, le CERN fait face actuellement à un très lourd problème. Il s'agit pour les Etats membres de savoir s'ils veulent ou non construire un accélérateur plus puissant, le SUPERCERN, qui succéderait à l'accélérateur actuel et permettrait à l'Europe de rester dans ce domaine à l'avant-garde, à la hauteur des Etats-Unis et de l'URSS. La difficulté, dans ce problème, réside d'une part dans ce délicat équilibre que les Etats doivent chercher à conserver entre l'effort national et l'effort international ainsi qu'entre l'aide apportée aux différentes disciplines de la recherche fondamentale et d'autre part dans le coût de l'opération: environ 2 milliards de francs suisses, à répartir sur huit ans. Il est impossible de dire aujourd'hui comment ce problème sera résolu. On sait tout au plus, mais c'est déjà beaucoup, que tant les milieux gouvernementaux que scientifiques sont convaincus

- 3 -

de l'intérêt scientifique que présenterait le nouvel accélérateur. Cet intérêt, clairement déclaré, conduira-t-il bientôt à une décision politique, alors que l'heure est plutôt à la compression des dépenses?

La Suisse, pour sa part, qui a tiré de sérieux avantages, économiques et scientifiques, de la présence du CERN sur son territoire, ne se désolidariserait pas d'un nouvel effort, s'il devait être décidé; le Conseil de la science s'est nettement prononcé dans ce sens.

Dans le domaine spatial, les choses vont plus mal. Vous savez que doit avoir lieu l'été prochain, à Bonn, en principe du 8 au 10 juillet, une Conférence spatiale européenne dont l'objectif premier sera l'adoption d'un programme spatial européen coordonné, à moyen et long terme. Ce programme devrait comprendre un programme scientifique revu et étendu pour l'Organisation européenne de recherche spatiale (ESRO), un ou plusieurs satellites d'application dont le satellite expérimental de télévision issu des travaux de la Conférence européenne des télécommunications par satellites (CETS) et, enfin, les lanceurs nécessaires que construirait l'Organisation européenne pour la mise au point et la construction de lanceurs d'engins spatiaux (ELDO). En outre, la Conférence de Bonn devrait mettre sur pied une organisation unique ou pour le moins un système de coordination très étroite entre les trois organismes européens existants (ESRO, ELDO, CETS). L'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe s'est félicitée de ces divers objectifs. Or, la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui est loin de laisser bien augurer de l'avenir. La Grande-Bretagne a fait savoir, le 16 avril, qu'elle était prête à continuer à participer à l'ESRO, dans certaines limites financières, mais qu'elle n'acceptera pas une extension du programme actuel de l'ELDO et qu'elle ne participera pas au projet de satellite de télévision de la CETS. De son côté, l'Italie s'est catégoriquement opposée, le 24 avril, à poursuivre la réalisation de deux importants satellites de l'ESRO, les satellites TD 1 et TD 2. Les conséquences de ces deux décisions sont graves. Pour l'ESRO cela signifie, du fait de la décision italienne, l'abandon total de l'une des plus importantes parties de son programme actuel et, dans une certaine mesure, une mise au chômage d'une partie de ses équipes et de ses installations. De plus, si la Grande-Bretagne devait maintenir sa décision de ne pas participer au projet de satellite de télévision et si les Etats restants devaient alors y renoncer, l'ESRO perdrait là une très intéressante possibilité d'utiliser son personnel et ses importantes et coûteuses installations. Pour l'ELDO, la menace est non moins sérieuse. Pour le projet de satellite de la CETS, ce pourrait être l'abandon complet. Que va-t-on faire dans ces circonstances? Serait-il opportun de tenir la Conférence de Bonn avant d'avoir essayé de trouver une solution à cette impasse?

Les autorités fédérales, comme le Conseil de la science, se sont penchées sur ce problème. Elles sont arrivées à la conclusion que la survie de l'ESRO pourra et devra d'une façon ou d'une autre être assurée, de manière que l'Europe puisse poursuivre les recherches scientifiques dans l'espace, peut-être selon un programme

- 4 -

moins ambitieux. En revanche, il est difficile de prévoir aujourd'hui ce qu'il adviendra du projet de satellite expérimental de télévision de la CETS et de l'ELDO. Le département politique a immédiatement entrepris divers sondages diplomatiques dans l'espoir de déceler si une solution pourrait être trouvée.

Voilà où en est l'Europe spatiale! De quoi est-elle malade? Le diagnostic n'est pas facile à établir. Les trois principaux éléments d'un tel diagnostic paraissent être les suivants:

- premièrement, la volonté d'indépendance que manifestent certains Etats, dans ce domaine, n'est pas partagée par tous (cette volonté est particulièrement sensible en France, pour des raisons de prestige, de défense du monde francophone face à un "arrosage" de l'Europe par des programmes américains de télévision diffusés par satellites, etc.);
- deuxièmement, certains Etats semblent douter que l'Europe puisse encore faire quelque chose d'utile dans l'espace, face aux Etats-Unis; une démission sur ce plan leur paraît répondre simplement à une option raisonnable;
- troisièmement, les activités dans l'espace inquiètent, par leur coût et par la capacité de "management" qu'elles exigent et que l'Europe doute de posséder.

Notre pays, pour sa part, s'est employé aussi activement qu'il le pouvait pour éviter la crise de l'ESRO. Notre délégation à la CETS, de son côté, s'est toujours efforcée d'obtenir que soient réunis le plus d'éléments possibles (spécifications techniques, études de rentabilité, etc.) en vue d'une décision qui, ces derniers mois, paraissait enfin s'annoncer positive. Et voilà que tout est remis en question, sans qu'aucune des raisons invoquées par la Grande-Bretagne et l'Italie ne soient vraiment satisfaisantes.

Ce qui est certain, c'est que la coopération européenne est en train de subir là une épreuve d'autant plus sérieuse qu'elle n'est pas la seule.

Dans un domaine très proche, l'Europe n'arrive pas mieux à s'entendre. Il s'agit de la préparation des négociations qui, en 1969, devront aboutir à la conclusion d'accords définitifs de télécommunications mondiales par satellites remplaçant les accords provisoires de l'actuelle INTELSAT. L'Europe aurait en fait tout intérêt à s'y présenter unie. Après deux ans de discussions, où les intérêts divergents des Etats n'ont jamais pu être rapprochés, il paraît exclu que l'on parvienne à arrêter une position commune, si ce n'est sur quelques points très généraux et d'une portée limitée.

Là aussi, la Suisse a fait tout son possible, mais en vain, en particulier à la Conférence européenne des administrations des postes, téléphones et télégraphes (CEPT), pour essayer d'arriver à une position européenne commune.

Sur le plan de la biologie moléculaire, ce sont d'autres considérations qui menacent l'édifice mis sur pied à la Conférence européenne convoquée par le gouvernement suisse à Genève et présidée par M. Olivier Reverdin. Là, ce n'est pas de la Grande-Bretagne ou de l'Italie que viennent les difficultés. C'est l'Allemagne qui

- 5 -

pose comme condition sine qua non de sa participation l'adoption de la langue allemande comme langue officielle. La grande majorité des Etats, tout en comprenant fort bien les raisons de cette demande, sont opposés à une prolifération des langues officielles dans les organisations intergouvernementales. Il n'est pas exclu que ce projet, que tous les milieux scientifiques ont jugé intéressant, que le Conseil de la science a approuvé et pour la réalisation duquel le département politique s'est très activement employé, échoue finalement devant la demande allemande et le refus des autres Etats d'y satisfaire.

Que conclure de ce tableau assez peu réjouissant?

Tout d'abord que le choix des domaines se prêtant à une coopération scientifique ou technologique internationale a toujours été extrêmement difficile et le restera. Il faudrait, en plus d'un intérêt évident des milieux scientifiques et gouvernementaux pour un projet bien déterminé, que la volonté politique de réaliser un effort en commun soit assez forte pour surmonter les nombreuses difficultés que rencontre toute coopération entre Etats européens. Une telle volonté, bien marquée, existait il y a dix ans. Elle paraît avoir fléchi maintenant, en bonne partie sous l'effet des difficultés financières. Il est évident que ces difficultés font hésiter aujourd'hui les Etats à se lancer dans de nouvelles et vastes entreprises communes, surtout lorsqu'ils ne sont pas assurés d'en tirer un profit immédiat au moins égal à leur mise. Dans ces conditions, le risque paraît grandir de voir l'Europe réaliser de plus en plus des efforts limités à deux ou trois Etats (Concorde, Airbus, satellite Symphonie, etc.), pour éviter les écueils de projets groupant un plus grand nombre d'Etats. Ce découpage, qui pourrait amener certains Etats, restés en dehors d'un projet, à une collaboration parallèle avec les Etats-Unis (ce pourrait être le cas tout particulièrement de la Grande-Bretagne, dans le domaine des satellites d'application), serait loin de répondre au vœu exprimé plusieurs fois par l'Assemblée consultative de voir l'Europe conjuguer ses efforts et mettre ses ressources en commun, dans une coopération aussi largement européenne que possible, seule capable de réduire le retard technologique. Cette situation, peut-être passagère, du moins espérons-le, ne doit pas amener notre pays à modifier la politique de coopération scientifique qu'il a suivie jusqu'ici. Nous continuerons à oeuvrer, comme jusqu'ici et ainsi que nous l'avons fait notamment pour la biologie moléculaire, en faveur d'une coopération scientifique et technologique européenne aussi étendue que possible. Mais, dans les circonstances actuelles, nous devons être également attentifs à d'autres possibilités de coopération, même moins étendues. Nous ne saurions en effet ignorer de telles ouvertures, dans des domaines qui connaîtront peut être demain un important développement, pour la seule raison qu'ils ne sont pas aussi largement européens que nous l'eussions souhaité. C'est ainsi que nous n'avons pas hésité à intervenir récemment en faveur d'une firme suisse qui avait participé à un appel d'offres des promoteurs du

- 6 -

projet franco-allemand Symphonie; il s'agissait de la commande d'un dispositif de synchronisation, de 7 millions de francs suisses, qui eût comporté une part intéressante de développement et nous aurait permis de nous joindre à un effort qui sera peut-être, finalement, le seul à être réalisé en Europe dans ce domaine.

Il est certes regrettable de devoir arriver à s'intéresser, à défaut de mieux, à des projets de coopération limités dont nous savons pourtant qu'ils permettront difficilement, à eux seuls, d'atteindre le but vital pour l'Europe qu'est le développement optimum de son potentiel scientifique et technologique. Mais il faut être réaliste et chercher, en attendant que l'Europe veuille bien se mettre d'accord, tous les moyens de rester en lice. Une politique de coopération scientifique internationale dynamique doit être constamment repensée et adaptée aux événements.
